

COMMUNE DE LAVEYRON

Compte rendu du conseil municipal Séance du 29 juillet 2021

Le 29 juillet 2021, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, THIVILLIER Hélène, VERNET Sylvaine.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick.

Absents excusés : Mme BUARD Marie-Pierre, LEULY-BRUYERE Mallory, PLUTON Anne
M. JACQUET Hervé, VIZIER Christian

Absents :

Pouvoirs : Mme BUARD Marie Pierre a donné pouvoir à M. DOSSARD Anthony
M. JACQUET Hervé a donné pouvoir à M. PETIT Gilles
Mme PLUTON Anne a donné pouvoir à Mme THIVILLIER Hélène
M. VIZIER Christian a donné pouvoir à M. PANAYE Laurent.

La séance est ouverte à 18 h 15.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent conseil municipal du 6 juillet.

Délibération n°290742021-01 Cession du terrain B1834, B1837 et B1838

Le conseil municipal, à l'unanimité, retire la délibération n°01062021 du 01 juin 2021, cède les parcelles cadastrées B1834, B1837 et B1838 pour une contenance de 762 m² au bénéfice de Madame GACHET Sylviane domicilié 94, Rue des Chênes à Laveyron, au tarif de 50 € le m², moyennant le prix total de 38 100 euros hors frais et taxes et autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en forme authentique aux frais de l'acquéreur, qui s'y engage expressément, en l'étude de Me ARNOUX ROUX, notaire à Saint Vallier.

Délibération n°29072021-02 : Convention de superposition d'affectations sur domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de superposition d'affections sur le domaine public concédé à la CNR portant le n°14008 pour le maintien de quatre rejets d'évacuation d'eaux pluviales en rive gauche du Rhône au droit des PK 72.565, 73.080, 73.173 et 73.488, autorise Madame le Maire à signer la convention de superposition et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Délibération n°29072021-03 : Droit de préemption urbain : déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à exercer son droit de préemption dont dispose la commune sur l'aliénation de cette parcelle.